



**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES
ACTIONNAIRES**

TECHNOLOGIES D-BOX INC.

Le 11 août 2026

TECHNOLOGIES D-BOX INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

À : AUX ACTIONNAIRES DE TECHNOLOGIES D-BOX INC.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ qu'une assemblée annuelle (l'« **Assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de D-BOX Technologies Inc. (la « **Société** ») se tiendra sous forme virtuelle à 10 h (heure de l'Est) le 23 septembre 2026 aux fins suivantes :

1. prendre connaissance des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et du rapport des auditeurs y afférent, et les examiner;
2. élire les administrateurs;
3. nommer Ernst & Young LLP à titre d'auditeurs de la Société et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération; et
4. traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'Assemblée.

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les questions susmentionnées dans la circulaire d'information de la direction préparée relativement à l'Assemblée (la « **Circulaire** »), sous les rubriques « *Élection des administrateurs* » et « *Nomination et rémunération des auditeurs* ».

Avis et accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et conformément aux dispenses obtenues par la Société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »), vous recevez le présent avis parce que la Société a choisi d'utiliser le mécanisme « de notification et d'accès » pour la transmission aux actionnaires du présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, de la Circulaire et des autres documents reliés aux procurations (collectivement, les « **Documents relatifs à l'Assemblée** »), ainsi que des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et du rapport de l'auditeur indépendant y afférent et du rapport de gestion connexe (collectivement, les « **Documents financiers** »). La Société a adopté la procédure de notification et d'accès à l'égard des actionnaires inscrits et non inscrits. La procédure de notification et d'accès est un ensemble de règles qui permettent aux émetteurs d'afficher en ligne des versions électroniques des documents reliés aux procurations, sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et un autre site Web, plutôt que d'envoyer par la poste des copies papier de ces documents aux actionnaires. Dans le cadre de la procédure de notification et d'accès, les actionnaires reçoivent tout de même des formulaires de procuration ou des formulaires d'instructions de vote leur permettant de voter à l'Assemblée. Toutefois, au lieu de recevoir des copies papier des Documents relatifs à l'Assemblée et des Documents financiers, les actionnaires reçoivent le présent avis, qui explique comment ils peuvent accéder à ces documents en ligne et comment demander des copies papier de ceux-ci. Le recours à la procédure de notification et d'accès profite directement à la Société en réduisant considérablement les frais d'impression et d'envoi postal, et est également plus respectueux de l'environnement, car il réduit la consommation de papier.

Vous pouvez accéder aux Documents relatifs à l'Assemblée et aux Documents financiers par voie électronique en visitant le <https://www.d-box.com/fr/rerelations-investisseurs> ou en consultant le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Il est rappelé aux actionnaires d'examiner les Documents relatifs à l'Assemblée avant de voter.

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada), la Société a rendu disponible son rapport sur l'esclavage moderne pour son exercice clos le 31 mars 2026 (le « rapport sur l'esclavage moderne ») à l'adresse <https://www.d-box.com/fr/rerelations-investisseurs/leadership-et-gouvernance> et sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

La Société fournira, sans frais, une copie papier de la Circulaire, du rapport sur l'esclavage moderne ou des Documents financiers à tout actionnaire, pour une période d'un an à compter de la date de dépôt de la Circulaire sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Vous pouvez demander une copie papier à tout moment avant l'Assemblée en communiquant avec Odyssey Trust Company (« **Odyssey** »), l'agent des transferts de la Société, par l'intermédiaire de

www.odysseytrust.com/ca-en/help ou par téléphone au 1-888-290-1175 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-587-885-0960 (appel direct de l'extérieur de l'Amérique du Nord), auquel cas votre demande sera traitée dans un délai de trois jours ouvrables et les documents demandés seront envoyés par courrier de première classe, par messagerie ou par un mode équivalent. Veuillez tenir compte des délais de livraison afin de vous assurer de recevoir la Circulaire avant l'Assemblée. Afin de garantir la réception des copies papier avant la date limite de vote et la date de l'Assemblée, la Société estime que votre demande doit être reçue au plus tard à 17 h (heure de l'Est) le 11 septembre 2026. Veuillez noter que vous ne recevrez pas un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; veuillez donc conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis. Après l'Assemblée, les demandes peuvent être faites en composant les mêmes numéros, et chaque demande sera traitée dans un délai de 10 jours civils.

L'Assemblée

Les administrateurs de la Société ont, par résolution, fixé la fermeture des bureaux le 7 août 2026 comme date de référence pour déterminer les actionnaires ayant le droit de recevoir un avis de convocation à l'Assemblée.

Cette année encore, la Société tiendra une Assemblée entièrement virtuelle par webdiffusion audio en direct. Les actionnaires auront une possibilité égale de participer à l'Assemblée en ligne, quel que soit leur emplacement géographique, ainsi que de poser des questions et de voter sur certaines questions, mais ne pourront pas assister à l'Assemblée en personne. Les actionnaires non inscrits (ou véritables) qui ne se sont pas dûment nommés fondés de pouvoir pourront participer à l'Assemblée à titre d'invités; toutefois, les invités ne pourront ni voter ni poser de questions à l'Assemblée. Un résumé des renseignements dont les actionnaires et les fondés de pouvoir auront besoin pour assister à l'Assemblée en ligne est fourni dans la Circulaire.

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée ont le droit de se faire représenter par fondé de pouvoir et sont priés de dater, signer et retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint dans l'enveloppe prévue à cette fin ou, subsidiairement, de voter par l'intermédiaire de la plateforme en ligne conformément aux instructions ci-jointes. Pour être valide, une procuration doit être dûment remplie et signée, et remise à Odyssey (i) en personne ou par courrier ou messagerie à l'attention du Proxy Department, 1100 – 67 Yonge Street, Toronto, Ontario, M5E 1J8, ou (ii) par Internet à l'adresse <https://vote.odysseytrust.com>. Pour être valide et pouvoir être utilisé à l'Assemblée, le formulaire de procuration doit être reçu au plus tard à 10 h 00 (heure de l'Est) le 21 septembre 2026 ou être déposé auprès du secrétaire de la Société avant le début de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci.

La participation en ligne à l'Assemblée permet aux actionnaires inscrits de participer à l'Assemblée et de poser des questions en temps réel. Les actionnaires inscrits peuvent voter aux moments appropriés en remplissant un bulletin de vote en ligne pendant l'Assemblée. Les actionnaires inscrits souhaitant voter à l'Assemblée n'ont pas besoin de remplir ou de retourner le formulaire de procuration. Toutefois, même si un actionnaire souhaite participer à l'Assemblée, il peut exercer les droits de vote rattachés à ses actions par anticipation; un tel vote sera compté si l'actionnaire décide ultérieurement de ne pas participer à l'Assemblée.

FAIT à Longueuil (Québec)
Le 11 août 2026

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Dave McLurg »
Dave McLurg

Président du conseil d'administration

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Les actionnaires inscrits ayant le droit de voter à l'Assemblée peuvent utiliser l'un des modes de vote indiqués ci-dessous afin de voter avant l'Assemblée :

En ligne 	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne à https://vote.odysseytrust.com . Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 12 chiffres imprimé au recto de votre formulaire de procuration et suivre les instructions à l'écran.
Par la poste 	Remplissez, signez, datez et retournez votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote dans l'enveloppe préaffranchie fournie à Odyssey Trust Company, à l'attention du Proxy Department, 1100 – 67 Yonge Street, Toronto, Ontario, M5E 1J8.

Les actionnaires véritables ayant le droit de voter à l'Assemblée peuvent utiliser l'un des modes de vote indiqués ci-dessous pour voter avant l'Assemblée :

	Propriétaires véritables canadiens (propriétaires véritables canadiens non opposés (PVNO canadiens) ou propriétaires véritables canadiens opposés (PVO canadiens))	Propriétaires véritables américains (propriétaires véritables américains non opposés (PVNO américains) ou propriétaires véritables américains opposés (PVO américains))
Par téléphone 	Composez le 1-800-474-7493 (anglais) ou le 1-800-474-7501 (français). Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres imprimé au recto de votre formulaire d'instructions de vote. Suivez les instructions du système de réponse vocale interactif pour soumettre votre vote.	Composez le 1-800-454-8683. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres imprimé au recto de votre formulaire d'instructions de vote. Suivez les instructions du système de réponse vocale interactif pour soumettre votre vote.
En ligne 	Allez à www.proxyvote.com . Entrez votre numéro de contrôle à 16 chiffres imprimé au recto de votre formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions à l'écran.	Allez à www.proxyvote.com . Entrez votre numéro de contrôle à 16 chiffres imprimé au recto de votre formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions à l'écran.
Par la poste 	Entrez vos instructions de vote et envoyez votre formulaire d'instructions de vote dûment rempli à : Centre de traitement des données PO BOX 3700 STN Industrial Park Markham, Ontario, L3R 9Z9	Entrez vos instructions de vote et envoyez votre formulaire d'instructions de vote rempli dans l'enveloppe-réponse fournie.

Des précisions supplémentaires sur les modalités de vote sont fournies dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint. **Pour être valides, toutes les instructions de vote doivent être reçues par Odyssey au plus tard à 10 h 00 (heure de l'Est) le 21 septembre 2026 (ou au moins 48 heures, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, avant toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement ou de report) pour que les droits de vote représentés par la procuration soient exercés. Les actionnaires véritables doivent transmettre leurs instructions de vote à leur intermédiaire (au sens défini dans la Circulaire) au plus tard à la date limite indiquée sur le formulaire d'instructions de vote, afin que l'intermédiaire dispose de suffisamment de temps pour donner suite aux instructions de vote avant la date limite de dépôt des procurations.**

Actionnaires inscrits et détenteurs véritables - Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide concernant la procédure de vote, vous pouvez communiquer avec Odyssey, l'agent des transferts de la Société, à shareholders@odysseytrust.com ou au 1-888-290-1175 (sans frais).